4.3

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de LESPINASSE

REVISION

P.L.U. arrêté le 23 JAN. 2006
P.L.U. approuvé le

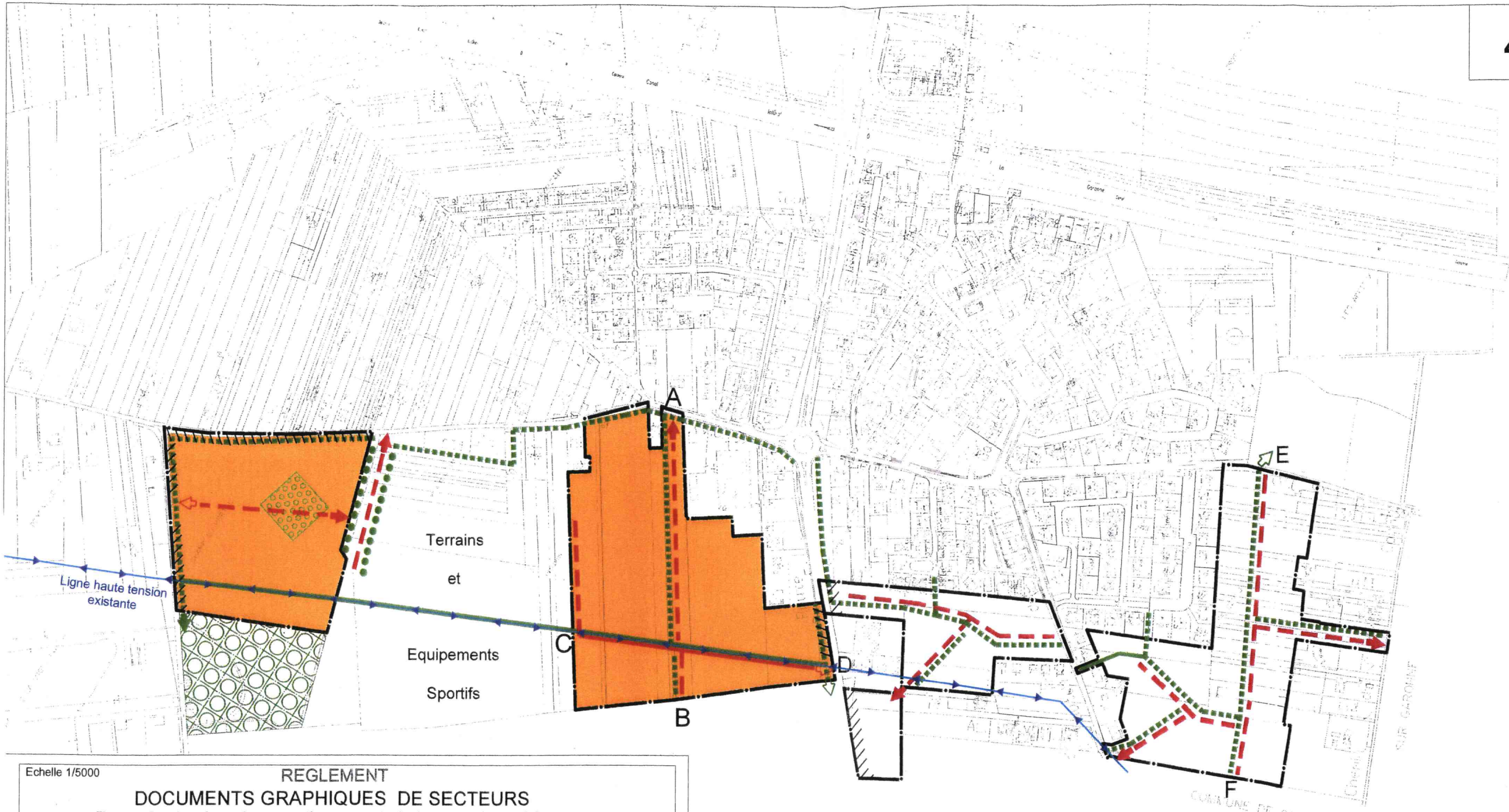
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

DOCUMENTS GRAPHIQUES DE SECTEURS

Karl PETERSEN - Urbaniste - 21 chemin de Gabardie - 31200 TOULOUSE

4.3.a



Echelle 1/5000

REGLEMENT

DOCUMENTS GRAPHIQUES DE SECTEURS

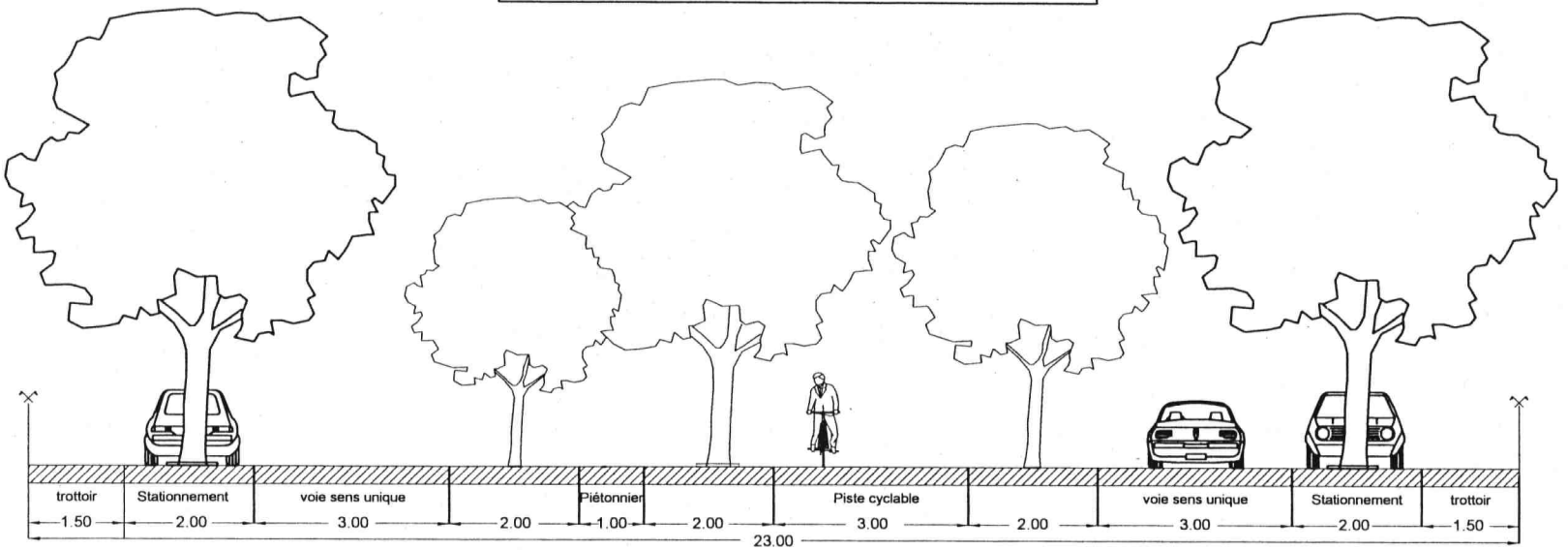
Zones à urbaniser des quartiers ouest, de la beauté au chêne cornu

DISPOSITIONS RELEVANT	
Du réglement	Des orientations d'aménagement (pour mémoire)
Chemin piétons/cycles à créer liaison obligatoire-tracé fixe	
Liaisons piétons/cycles à créer liaison obligatoire	Liaisons piétons/cycles à créer tracé indicatif
C — D Voie à créer-liaison obligatoire-Tracé fixe (profil en travers obligatoire)	
A/E — B/F Voie à créer-liaison obligatoire (emprise de 20 m obligatoire)	Voie à créer-tracé indicatif
Voie à créer-liaison obligatoire	
Point de raccordement de voie Localisation fixe	Point de raccordement de voie Localisation indicative
	Point de raccordement de chemin piétons/cycles Localisation indicative
Espace boisé classé	Mail/Parking à créer
Espace à planter privatif-localisation fixe	Espace à planter privatif-Dimensions et formes indicatives
Accés individuels interdits	Formes urbaines dominantes petits collectifs, maisons de ville

LES QUARTIERS OUEST, DE LA BEAUTE AU CHÊNE CORNU

4.3.a'

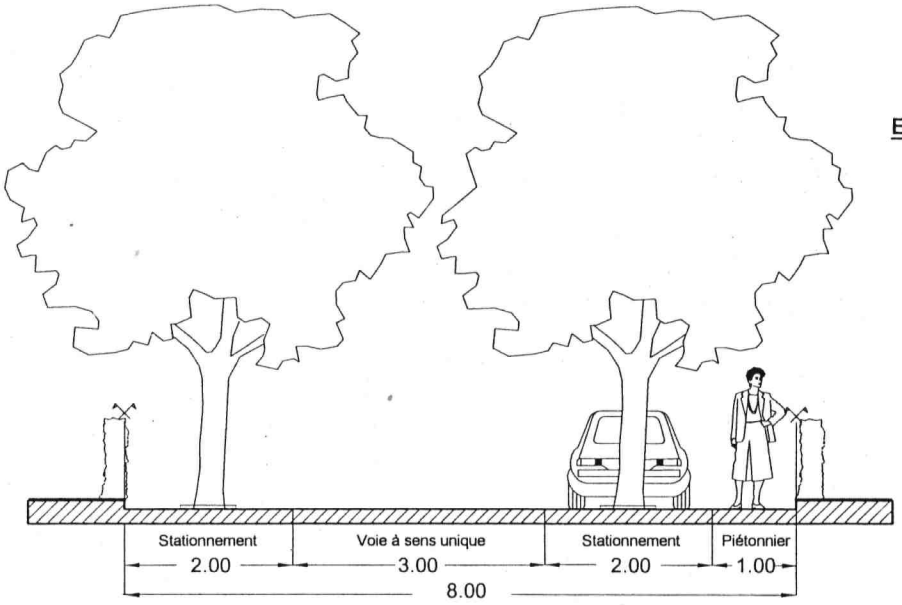
PROFIL EN TRAVERS DE LA VOIE STRUCTURANTE CD



Emprise totale 23m

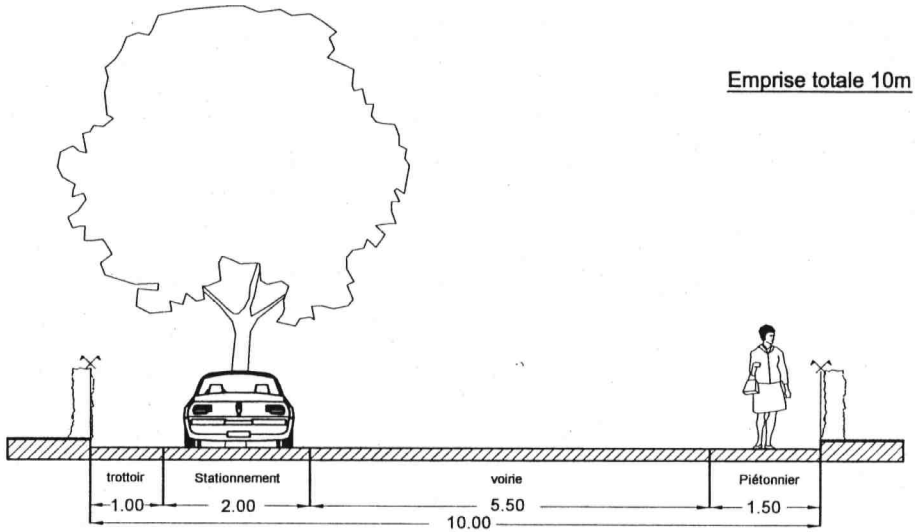
PROFIL EN TRAVERS DES AUTRES VOIES DESSERVANT PLUS DE 6 LOGEMENTS (non localisées)

Voie à sens unique



Emprise totale 8m

Voie à double sens



Emprise totale 10m

Source : AUAT

4.3.b



Echelle 1/2500

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES DE SECTEURS
Zone à urbaniser le Puntal

DISPOSITIONS RELEVANT	
Du réglement	**Des orientations d'aménagement (pour mémoire)**
Voie à créer-liaison obligatoire	Voie à créer-tracé indicatif
	Point de raccordement de voie Localisation indicative
Liaison piétons/cycles à créer- liaison obligatoire	Liaison piétons/cycles à créer tracé indicatif
	Point de raccordement de chemin piétons/cycles Localisation indicative
Espace vert collectif-Localisation et dimensions fixes	

4.3.c



Echelle 1/2500

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES DE SECTEURS
Zone à urbaniser "Chemin des Monges"

DISPOSITIONS RELEVANT

Du réglement	Des orientations d'aménagement (pour mémoire)
Liaison piétons/cycles à créer-liaison obligatoire	Liaison piétons/cycles à créer-tracé indicatif
Point de raccordement de chemin piétons/cycles Localisation fixe	Point de raccordement de chemin piétons/cycles Localisation indicative
Emplacement réservé pour amorce d'une liaison piétonne	